

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le

Projet du 23.04.2024

A GENEVE, en l'Etude Ducret Yousfi & Rigaud, 26, boulevard Helvétique, et à VERNIER, 9, rue du Village.

Par-devant Maître Emmanuelle DUCRET YOUSFI, notaire.

ONT COMPARU :

1. Monsieur Dominique PRIVAT,

agissant aux présentes au nom et pour le compte de :

1.1 **Madame Sonia SANNA FLEMATTI née SANNA**, fille de Giuliano et de Lucia née GRIPPI, née le six juin mil neuf cent quatre-vingts, de nationalité suisse, originaire de Lancy (GE), mariée, responsable d'une halte-garderie, domiciliée à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Genève du cinq décembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

1.2 **Maître Corinne ROCHAT POCHELON**, avocate à Genève, en sa qualité de curatrice de

Monsieur Alessio FLEMATTI, fils de Giuseppe et de Sonia SANNA FLEMATTI née SANNA, né le seize février deux mille dix, de nationalité suisse, originaire de Lancy (GE), célibataire, écolier, domicilié à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

Monsieur Matteo FLEMATTI, fils de Giuseppe et de Sonia SANNA FLEMATTI née SANNA, né le quatre novembre deux mille treize, de nationalité suisse, originaire de Lancy (GE), célibataire, écolier, domicilié à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Genève du onze avril deux mille vingt-quatre, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

1.3 **Monsieur Philippe FRANCEY**, fils de Georges et Anne née JOYE, né le vingt-quatre juin mil neuf cent soixante-trois, de nationalité suisse, originaire de Martigny (VS), marié, responsable ressources humaines, domicilié à Genève, 11, rue Michel-Chauvet,

Madame Christine MARMET née FRANCEY, fille de Georges et Anne née JOYE, née le quinze juillet mil neuf cent soixante-six, de nationalité suisse, originaire de Martigny (VS), mariée, secrétaire, domiciliée à La Rippe (VD), 10, chemin de la Cleison;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu de deux procurations sous seing privé, en date à La Rippe (VD) et Genève, des six et vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, qui demeureront annexées au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.4 **Monsieur Pino CELIBERTI**, fils d'Annunziato et d'Irma née ZANNA, né le vingt novembre mil neuf cent septante-trois, de nationalité italienne, marié, cuisinier, domicilié à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

Madame Annabella Joséphine CELIBERTI née BUONDELMONTE, née le vingt et un juin mil neuf cent septante et un, de nationalité française, mariée, conseillère dans la vente, domiciliée à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Châtelaine (GE), du premier novembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.5 **Madame Marita Gerti NAGL née WERNER**, fille de Friedrich et d'Irmgard née QUEDNAU, née le vingt-six juin mil neuf cent quarante-six, de nationalité allemande, veuve, sans profession, domiciliée à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Genève, du quatre novembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.6 **Monsieur Antonio Javier FARINA GOSENDE**, fils de Manuel et de Mercedes née GOSENDE, né le vingt-sept novembre mil neuf cent soixante-quatre, de nationalité suisse, originaire de Genève-Ville, marié, machiniste, domicilié à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

Madame Maria Eugenia DA SILVA FARINA née DA SILVA, fille d'Antonio Luis et d'Eugenia née DA SILVA, née le vingt et un mai mil neuf cent soixante-quatre, de nationalité suisse, originaire de Genève-Ville, mariée, assistante socio-éducative, domiciliée à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Genève, du vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.7 **Madame Evelina TRUTNEVYTE née TRUTNEVYTE**, fille de Vladimiras et de Danute née KRIKSCIUNAITE, née le vingt-huit juin mil neuf cent quatre-vingt-quatre, de nationalité lituanienne, célibataire, professeur d'université, domiciliée à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Châtelaine (GE), du deux novembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.8 **Monsieur William ROZEN**, fils d'André et d'Annick Patricia née ROSENSTEIN, né le vingt-neuf juillet mil neuf cent septante-neuf, de nationalité suisse, originaire de Genève-Ville, célibataire, secrétaire, domicilié à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Genève, du vingt-sept décembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.9 **Madame Silvia SCOPETTA née SCOPETTA**, fille de Giancarlo et de Rita née PENCHINI, née le vingt et un septembre mil neuf cent septante-neuf, de nationalité suisse, originaire de Genève-Ville, célibataire, assistante, domiciliée à Lancy (GE), 114C, route du Grand-Lancy,

Monsieur John Patrice WUEST, fils de Kurt et de Renée née KOFMEHL, né le onze septembre mil neuf cent septante-huit, de nationalité suisse, originaire de Brittnau (AR), célibataire, ingénieur en génie civil, domicilié à Lancy (GE), 114C, route du Grand-Lancy;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Grand-Lancy (GE), du deux novembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.10 **Monsieur Daniel GALASSO**, fils de Dorino et de Natalina née GUMIERO, né le seize septembre mil neuf cent soixante-six, de nationalité suisse, originaire de Genève-Ville, marié, graphiste et enseignant, domicilié à Oron (VD), 5, route du Flon;

Madame Noëlle Sally CORBOZ GALASSO née CORBOZ, fille de Frédéric et de Marianne née ROTHEN, née le vingt-neuf avril mil neuf cent septante-deux, de nationalité suisse, originaire de Chesalles-sur-Oron (VD), Maraçon (VD) et Genève-Ville, mariée, bibliothécaire, domiciliée à Oron (VD), 5, route du Flon;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Oron (VD), du deux novembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.11 **Monsieur Anselmo CARCHIA**, fils de Angelo et Giovanna née TALOTTA, né le quinze mars mil neuf cent soixante-six, d'origine genevoise, marié, mécanicien de précision, domicilié à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

Madame Liliana CARCHIA, née ZUNIGA SINISTERRA fille de Froilan et Olivia née TORRES CACHIMBO, née le dix avril mil neuf cent septante-cinq, de nationalité suisse, originaire de Genève, mariée, employée de cuisine scolaire, domiciliée à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Genève, du trente octobre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.12 **Monsieur Jorge DURAN**, fils de José Luis et d'Olga née LAGE, né le vingt-cinq septembre mil neuf cent quatre-vingt-un, de nationalité suisse, originaire du Grand-Saconnex (GE), célibataire, employé de banque, domicilié à Lancy (GE), 7, chemin des Mouilles;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Petit-Lancy (GE), du quinze décembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.13 **Monsieur Roberto AGOSTA**, fils de Salvatore et de Nicola née RAITI, né le quinze avril mil neuf cent soixante-neuf, de nationalité suisse, originaire de Genève-Ville, marié, aide-comptable, domicilié à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

Madame Hsiou-Tchen FUNG AGOSTA née FUNG, fille de Tak et de Wou Mei née TING, née le trois décembre mil neuf cent soixante-neuf, de nationalité suisse, originaire de Genève-Ville, mariée, comptable, domiciliée à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Châtelaine (GE), du premier décembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.14 **Monsieur Frank Andreas PREISWERK**, fils de Roy Adrian et de Julia née FALVY, né le dix mars mil neuf cent soixante-cinq, de nationalité suisse, originaire de Bâle-Ville, marié, réalisateur audio-visuel, domicilié à Genève, 1D, rue Beau-Site;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Genève, du trois novembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.15 **Monsieur Rodrigo DOMINGUEZ**, fils de Damasio et de Camila née DOMINGUEZ, né le premier juin mil neuf cent trente-deux, de nationalité espagnole, marié, retraité, domicilié à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

Madame Rosa DOMINGUEZ née LAGE RODRIGUEZ, fille de Felesindo et de Vitoria née RODRIGUEZ, née le vingt et un novembre mil neuf cent quarante-deux, de nationalité espagnole, mariée, retraitée, domiciliée à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Genève, du trente octobre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.16 **Monsieur Patrick Marc ANDRIE**, fils de Jean-Marc Pascal et d'Isabelle Ursula née KRAEHENBUHL, né le douze août mil neuf cent quatre-vingt-trois, de nationalité suisse, originaire de Lancy (GE), marié, monteur électricien, domicilié à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

Madame Marie Joseffe Luce ANDRIE née CHALLE, fille de Philippe Jean Maurice et d'Anne Germaine née LAVENT, née le quatre janvier mil neuf cent nonante-six, de nationalité française, mariée, assistante en pharmacie, domiciliée à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Châtelaine (GE), du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.17 **Monsieur David GARCIA**, fils de José et de Julia née RUIZ, né le vingt-six janvier mil neuf cent septante-six, de nationalité suisse, originaire de Genève-Ville, marié, cadre en assurances, domicilié à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

Madame Sabina GARCIA née NICASTRO, fille d'Antonio et d'Antonina née BIONDO, née le deux décembre mil neuf cent septante-huit, de nationalité suisse, originaire de Genève-Ville, mariée, cheffe de section à l'état civil, domiciliée à Vernier (GE), 18, avenue Henri-Golay;

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Châtelaine (GE), du douze novembre deux mille vingt-trois, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

- 1.18 L'Hoirie de **Monsieur Joseph Jacques CERUTTI**, décédé le douze mars deux mille vingt-trois,

promoteur ayant réalisé la mise en propriété par étages de la parcelle 5297 et la vente des différents lots,

ayant tous pouvoirs, aux fins des présentes, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Genève du ... deux mille vingt-quatre, qui demeurera annexée au présent acte, ce que le notaire atteste.

2. **Greenbrix Fondation de placement**, fondation ayant son siège à Genève, 4, rue Cramer (CHE-329.949.257),

représentée par ...

3. La **Fondation des maisons communales de Vernier**, entreprise de droit public ayant son siège à Vernier, c/o Mairie de Vernier, 9, rue du Village (CHE-100.477.325),

représentée par ...

ayant tous pouvoirs en leur qualité d'administrateurs exerçant la signature collective à deux.

4. **Commune de Vernier**, domiciliée en la Mairie, 9, rue du Village,

représentée par Messieurs Mathias BUSCHBECK et Monsieur Gian-Reto AGRAMUNT, conseillers administratifs,

ayant tous pouvoirs en vertu d'une délibération du Conseil municipal du ..., approuvée par un arrêté du Conseil d'Etat du et d'une délibération du Conseil administratif du

dont des ampliations demeureront ci-annexées.

Préalablement aux dispositions qui font l'objet du présent acte, il est exposé ce qui suit :

E X P O S E P R E L I M I N A I R E
--

1. REGIME DE PROPRIETE – DESIGNATION CADASTRALE

- 1.1** Madame Sonia SANNA FLEMATTI et Messieurs Alessio et Matteo FLEMATTI sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires, à raison respectivement de trois quarts (cop. $\frac{3}{4}$) et d'un huitième (cop. $\frac{1}{8}$) chacun, de deux parts de copropriété, représentant respectivement 48/1000 et 2/1000 de la parcelle 5297, sises en la Commune de Vernier, soit les feuillets 5297-101 et 5297-123.
- 1.2** Madame Christine MARMET et Monsieur Philippe FRANCEY sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires, à raison d'une moitié chacune (cop. $\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$), de trois parts de copropriété représentant 132/1000 de la parcelle 5297, sise en la Commune de Vernier, soit les feuillets 5297-102 et 5297-109 et 5297-124.
- 1.3** Monsieur Pino CELIBERTI et Madame Annabella CELIBERTI sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires, à raison d'une moitié chacun (cop. $\frac{1}{2}$ – $\frac{1}{2}$), de deux parts de copropriété, représentant respectivement 55/1000 et 2/1000 de la parcelle 5297, sises en la Commune de Vernier, soit les feuillets 5297-103 et 5297-110.
- 1.4** Madame Marita NAGL est inscrite au Registre foncier comme propriétaire de deux parts de copropriété, représentant respectivement 63/1000 et 2/1000 de la parcelle 5297, sises en la Commune de Vernier, soit les feuillets 5297-104 et 5297-120.
- 1.5** Monsieur Antonio FARINA GOSENDE et Madame Maria DA SILVA FARINA sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires, à raison d'une moitié chacun (cop. $\frac{1}{2}$ – $\frac{1}{2}$), de deux parts de copropriété, représentant respectivement 48/1000

et 2/1000 de la parcelle 5297, sises en la Commune de Vernier, soit les feuillets 5297-105 et 5297-115.

- 1.6** Madame Evelina TRUTNEVYTE est inscrite au Registre foncier comme propriétaire de deux parts de copropriété, représentant respectivement 2/1000 et 48/1000 de la parcelle 5297, sises en la Commune de Vernier, soit les feuillets 5297-106 et 5297-121.
- 1.7** Monsieur William ROZEN est inscrit au Registre foncier comme propriétaire de deux parts de copropriété, représentant respectivement 59/1000 et 2/1000 de la parcelle 5297, sises en la Commune de Vernier, soit les feuillets 5297-108 et 5297-107.
- 1.8** Monsieur John WUEST et Madame Silvia SCOPETTA WUEST sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires à raison d'une moitié chacun (cop. $\frac{1}{2}$ – $\frac{1}{2}$), d'une part de copropriété représentant 63/1000 de la parcelle 5297, sise en la Commune de Vernier, soit le feuillet 5297-111.
- 1.9** Monsieur Daniel GALASSO et Madame Noëlle CORBOZ GALASSO sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires, à raison d'une moitié chacun (cop. $\frac{1}{2}$ – $\frac{1}{2}$), d'une part de copropriété, représentant 48/1000 de la parcelle 5297, sise en la Commune de Vernier, soit le feuillet 5297-112.
- 1.10** Madame Liliana CARCHIA et Monsieur Anselmo CARCHIA sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires, à raison d'une moitié chacune (cop. $\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$), d'une part de copropriété représentant 58/1000 de la parcelle 5297, sise en la Commune de Vernier, soit le feuillet 5297-113.
- 1.11** Monsieur Jorge DURAN est inscrit au Registre foncier comme propriétaire d'une part de copropriété, représentant 63/1000 de la parcelle 5297, sise en la Commune de Vernier, soit le feuillet 5297-114.
- 1.12** Monsieur Roberto AGOSTA et Madame Hsiou-Tchen FUNG AGOSTA sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires, à raison d'une moitié chacun (cop. $\frac{1}{2}$ – $\frac{1}{2}$), d'une part de copropriété représentant 58/1000 de la parcelle 5297, sise en la Commune de Vernier, soit le feuillet 5297-116.
- 1.13** Monsieur Frank PREISWERK est inscrit au Registre foncier comme propriétaire d'une part de copropriété, représentant 63/1000 de la parcelle 5297, sise en la Commune de Vernier, soit le feuillet 5297-117.
- 1.14** Monsieur Rodrigo DOMINGUEZ et Madame Rosa DOMINGUEZ sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires, à raison d'une moitié chacun (cop. $\frac{1}{2}$ – $\frac{1}{2}$), d'une part de copropriété représentant 48/1000 de la parcelle 5297, sise en la Commune de Vernier, soit le feuillet 5297-118.
- 1.15** Monsieur Patrick ANDRIE et Madame Marie ANDRIE sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires, à raison d'une moitié chacun (cop. $\frac{1}{2}$ – $\frac{1}{2}$), d'une part de copropriété représentant 58/1000 de la parcelle 5297, sise en la Commune de Vernier, soit le feuillet 5297-119.

- 1.16** Monsieur David GARCIA et Madame Sabina GARCIA sont inscrits au Registre foncier comme copropriétaires à raison d'une moitié chacun (cop. $\frac{1}{2}$ – $\frac{1}{2}$), d'une part de copropriété représentant 58/1000 de la parcelle 5297, sise en la Commune de Vernier, soit le feuillet 5297-122.
- 1.17** Greenbrix Fondation de placement est inscrite au Registre foncier comme propriétaire de la parcelle 5296, sise en la Commune de Vernier.
- 1.18** La Fondation des maisons communales de Vernier est inscrite au Registre foncier comme propriétaire des parcelles 453 et 2294, sises en la Commune de Vernier.
- 1.19** La Commune de Vernier est inscrite au Registre foncier comme propriétaire de des parcelles 446, 447, 448 et 5298, sises en la Commune de Vernier.

2. ZONE

Les parcelles 5297, 5296, 453, 2294, 446, 447, 448 et 5298 sont situées en zone 5 de développement 3.

Cela exposé, les comparants, en leurs qualités, conviennent ce qui suit :

C O N S T I T U T I O N D E S E R V I T U D E S

1. PLANS

En vue de la constitution des servitudes ci-après, il a été établi, par Monsieur Christian HALLER, ingénieur géomètre officiel, quatre (4) plans de servitudes, dont un exemplaire demeurera annexé au présent acte.

2. SERVITUDE DE PASSAGE A VEHICULES RESERVES AUX SERVICES D'INTERVENTIONS ET DE SECOURS

- 2.1** Il est constitué, sur la parcelle 453 au profit de la parcelle 5297, une servitude de passage à véhicules réservés aux services d'interventions et de secours, qui s'exercera sur la zone figurée en bleu au plan n° 1 ci-annexé.
- 2.2** Les frais d'entretien seront à la charge de la parcelle 5297.

3. SERVITUDE D'EMPIETEMENT DE SAUTS-DE-LOUP AU PROFIT DE L'IMMEUBLE 5297

- 3.1 Il est constitué, sur la parcelle 5298 au profit de la parcelle 5297, une servitude d'empiètement de sauts-de-loup (au rez-de-chaussée et en sous-sol), qui s'exercera sur les zones figurées en vert au plan n° 2 ci-annexé.
- 3.2 Les frais d'entretien seront à la charge de la parcelle 5297.

4. SERVITUDE D'EMPIETEMENT DU GARAGE SOUTERRAIN N° 3259

- 4.1 Il est constitué, sur les parcelles 448 et 447 au profit de la parcelle 5296, une servitude d'empiètement du garage souterrain n° 3259 (y compris le saut-de-loup), qui s'exercera sur la zone figurée en jaune au plan n° 2 ci-annexé.
- 4.2 Les frais d'entretien seront à la charge de la parcelle 5296 à concurrence de quarante pour cent (40 %) et à la charge de la parcelle 5297 à concurrence de soixante pour cent (60 %).

5. SERVITUDE D'EMPIETEMENT DE LA TOITURE DE LA RAMPE DE L'ENTREE DU PARKING SOUTERRAIN

- 5.1 Il est constitué, sur la parcelle 448 au profit de la parcelle 5296, une servitude d'empiètement de la toiture de la rampe de l'entrée du parking souterrain, qui s'exercera sur la zone figurée en violet au plan n° 2 ci-annexé.
- 5.2 Les frais d'entretien seront à la charge de la parcelle 5296 à concurrence de quarante pour cent (40 %) et à la charge de la parcelle 5297 à concurrence de soixante pour cent (60 %).

6. SERVITUDE D'EMPIETEMENT DE SAUT-DE LOUP AU PROFIT DE L'IMMEUBLE 5296

- 6.1 Il est constitué, sur la parcelle 5298 au profit de la parcelle 5296, une servitude d'empiètement de saut-de-loup (au rez-de-chaussée et en sous-sol), qui s'exercera sur la zone figurée en orange au plan n° 2 ci-annexé.
- 6.2 Les frais d'entretien seront à la charge de la parcelle 5296.

7. SERVITUDE DE CANALISATION EAUX CLAIRES

Il est constitué :

- 7.1 au profit de la parcelle 5296 sur la parcelle 5298 et la parcelle 5297 ;

7.2 au profit de la parcelle 5297 sur la parcelle 5298 et la parcelle 5296;

une servitude de canalisation eaux claires, qui s'exercera sur le tracé figuré par un trait bleu au plan n° 3 ci-annexé.

7.4 Frais d'entretien

Les frais d'entretien seront à la charge des parcelles 5296 et 5297, à concurrence de 50% chacune.

8. SERVITUDE DE PASSAGE A PIED ET POUR TOUS VEHICULES EN SOUS-SOL

8.1 Il est constitué, au profit et à la charge des parcelles 5296 et 5297, une servitude de passage à pied et pour tous véhicules en sous-sol, qui s'exercera sur la zone figurée en rose au plan n° 4 ci-annexé.

8.2 Frais d'entretien

Les frais d'entretien seront à la charge de la parcelle 5296 à concurrence de quarante pour cent (40 %) et à la charge de la parcelle 5297 à concurrence de soixante pour cent (60 %).

9. SERVITUDE DE PASSAGE A PIED ET POUR TOUS VEHICULES EN SOUS-SOL

9.1 Il est constitué, sur la parcelle 5296 (compte tenu de la servitude d'empiètement sous point 4 ci-dessus) au profit des parcelles 448, 5297, 447, 446 et 2294, une servitude de passage à pied et pour tous véhicules en sous-sol, qui s'exercera sur la zone figurée en orange au plan n° 4 ci-annexé.

Il est précisé que l'utilisation dudit passage par les parcelles 2294, 446 et 447 nécessitera la création ultérieure de servitudes entre elles et la parcelle 448.

9.2 Frais d'entretien

Les frais d'entretien seront à la charge de la parcelle 5297 à concurrence de 19%, de la parcelle 5296 à concurrence de 12 % et des parcelles 448, 447, 446 et 2294 à concurrence de soixante-neuf pour cent (69 %).

10. SERVITUDE DE PASSAGE A PIED ET POUR TOUS VEHICULES AU REZ-DE-CHAUSSEE

10.1 Il est constitué :

sur la parcelle 5296 au profit de la parcelle 448,

sur la parcelle 448 au profit de la parcelle 5296,

sur les parcelles 448 et 5296 au profit des parcelles 5297, 447, 446 et 2294, une servitude de passage à pied et pour tous véhicules au rez-de-chaussée, qui s'exercera sur la zone figurée en vert au plan n° 4 ci-annexé.

Il est précisé que l'utilisation dudit passage par les parcelles 2294, 446 et 447 nécessitera la création ultérieure de servitudes entre elles et la parcelle 448.

10.2 Frais d'entretien

Les frais d'entretien seront à la charge de la parcelle 5297 à concurrence de 19%, de la parcelle 5296 à concurrence de 12 % pour Henri-Golay 16) et des parcelles 448, 447, 446 et 2294 à concurrence de soixante-neuf pour cent (69 %).

D I V E R S

1. PROLONGATION DU DELAI POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE

Se référant aux dispositions de l'article 18 de la Loi sur le notariat du 25 novembre 1988, les comparants déclarent accepter et autoriser la prolongation du délai de trois mois stipulé audit article pour la signature du présent acte.

2. FRAIS

Les droits d'enregistrement, émoluments du Registre foncier, frais et honoraires des présentes seront supportés, à concurrence d'un tiers (1/3) par la Commune de Vernier et de deux tiers (2/3) par l'Hoirie de Monsieur Joseph CERUTTI, ce qui a été accepté par Monsieur Pascal RIVOLLET en sa qualité d'exécuteur testamentaire.

3. REGISTRE FONCIER - POUVOIRS

Maîtres Emmanuelle DUCRET YOUSFI ou Pierre-Philippe RIGAUD, notaires, auront tous pouvoirs pour requérir l'inscription, au Registre foncier, des stipulations contenues au présent acte.

4. ELECTION DE DOMICILE – DROIT APPLICABLE

Pour tout litige pouvant survenir entre les parties à propos de la conclusion, de l'exécution ou de l'interprétation du présent acte, domicile est élu par les parties, en leurs domiciles respectifs, avec clause attributive de juridiction aux Tribunaux genevois, dont la compétence exclusive est reconnue, sous réserve de recours au Tribunal Fédéral.

Le droit suisse sera applicable au présent contrat.

DONT ACTE

Et après lecture, les comparants, en leurs qualités, ont signé le présent acte avec le notaire.

Dominique PRIVAT :

Greenbrix Fondation de placement :
(son représentant)

Fondation des maisons
communales de Vernier
(ses représentants) :

Commune de Vernier :
(ses représentants)

Le notaire :